



Assemblée générale

Distr. générale
24 février 2021
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Îles Vierges britanniques

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
Le territoire en bref	3
I. Questions d'ordre constitutionnel, politique et juridique	4
II. Budget	6
III. Situation économique	7
A. Généralités	7
B. Services financiers	8
C. Tourisme	8
D. Agriculture et pêche	9
E. Communications et infrastructure	9
IV. Situation sociale	9
A. Emploi et immigration	9
B. Éducation	10
C. Santé	11
D. Criminalité et sécurité publique	12

Note : Les informations figurant dans le présent document de travail proviennent de sources publiques, notamment du gouvernement du territoire, et de renseignements que la Puissance administrante a communiqués au Secrétaire général le 14 décembre 2020 en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Pour tout complément d'information, se reporter aux documents de travail antérieurs, à l'adresse suivante :

<https://www.un.org/dppa/decolonization/fr/documents/workingpapers>.



E.	Droits humains	12
V.	Environnement	13
VI.	Relations avec les organisations et les partenaires internationaux	14
VII.	Statut futur du territoire	15
A.	Position du gouvernement du territoire	15
B.	Position de la Puissance administrante	15
VIII.	Décisions prises par l'Assemblée générale	16
Annexe		
	Carte des Îles Vierges britanniques	19

Le territoire en bref

Territoire : Les Îles Vierges britanniques sont un territoire non autonome au sens de la Charte des Nations Unies, administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Représentant de la Puissance administrante : Le Gouverneur John James Rankin (depuis janvier 2021)

Situation géographique : Situé à environ 100 kilomètres à l'est de Porto Rico et à 25 kilomètres des Îles Vierges américaines, le territoire est constitué d'une soixantaine d'îles, d'îlots et de cayes, dont 20 sont habités, et forme un archipel avec les Îles Vierges américaines. Les principales îles sont Tortola, Virgin Gorda, Anegada et Jost Van Dyke.

Superficie : 153 kilomètres carrés

Zone économique exclusive : 80 117 kilomètres carrés

Population : 31 197 habitants (2017), dont 39 % ont le statut de citoyen ou la qualité de natifs (*belongers*). La grande majorité des non-natifs (*non belongers*) sont originaires de pays des Caraïbes, d'Amérique du Nord et d'Europe.

Espérance de vie à la naissance : 77,4 ans (hommes : 74,4 ans ; femmes : 81,3 ans)

Langue : Anglais

Capitale : Road Town, située sur la plus grande île (Tortola)

Chef du gouvernement du territoire : Andrew A. Fahie, Premier Ministre (depuis février 2019)

Principaux partis politiques : National Democratic Party ; Virgin Islands Party ; Progressives United ; Progressive Virgin Islands Movement

Élections : La dernière élection a eu lieu le 25 février 2019 ; la prochaine se tiendra en 2023.

Parlement : Assemblée monocamérale de 15 membres

Produit intérieur brut (PIB) par habitant : 33 294 dollars (estimation de 2020 du Ministère des finances)

Économie : Services financiers et tourisme

Principaux partenaires commerciaux : Les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et les pays et territoires des Caraïbes

Taux de chômage : 2,8 % (2017)

Monnaie : Dollar des États-Unis

Aperçu historique : Les premiers habitants connus du territoire étaient des peuples autochtones, les Arawaks et les Caribes. En 1648, les Néerlandais y établissent la première colonie européenne de peuplement à titre permanent. En 1666, des planteurs britanniques en prennent le contrôle et le territoire devient colonie britannique.

I. Questions d'ordre constitutionnel, politique et juridique

1. Conformément au décret constitutionnel de 2007 concernant les Îles Vierges britanniques, la Couronne britannique nomme un(e) gouverneur(e) dont les responsabilités portent notamment sur la défense, la sécurité intérieure, les affaires étrangères, les conditions d'emploi dans la fonction publique et l'administration des tribunaux. La Constitution dispose que des pouvoirs concernant certains domaines des affaires étrangères relevant de la compétence des ministères locaux sont délégués au gouvernement du territoire. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord se réserve le droit de légiférer sur les questions relatives à la paix, à l'ordre et à la bonne gouvernance des Îles Vierges britanniques. En matière de relations extérieures, le gouvernement du territoire est habilité à négocier des traités portant sur des domaines particuliers, dont certaines questions touchant au secteur des services financiers extraterritoriaux.

2. La Constitution de 2007 a institué un pouvoir exécutif plus structuré, organisé selon un mode de gouvernement collégial. Le Cabinet se compose du (de la) Gouverneur(e), du (de la) Premier(ère) Ministre (nommé(e) par le (la) Gouverneur(e) parmi les membres élus de l'Assemblée), de quatre autres ministres (nommés par le (la) Gouverneur(e) sur proposition du (de la) Premier(ère) Ministre) et du (de la) Procureur(e) général(e) (membre ès qualités). Le (la) Gouverneur(e) préside les réunions du Cabinet mais ne dispose pas du droit de vote. L'ordre du jour est établi par le comité directeur du Cabinet, composé du (de la) Gouverneur(e), du (de la) Premier(ère) Ministre et du (de la) Secrétaire du Cabinet. L'Assemblée se compose du (de la) Président(e), du (de la) Procureur(e) général(e) (membre ès qualités) et de 13 membres élus (dont 9 représentent chacun une circonscription et 4, le territoire dans son ensemble).

3. La Constitution dispose que des élections générales doivent se tenir au moins une fois tous les quatre ans. Les candidats sont élus à la majorité simple. Les électeurs doivent être âgés d'au moins 18 ans et avoir qualité de natif(ive). Ce statut confère le droit de travailler sans permis et le droit de vote. Dans la pratique, une personne doit résider sans interruption sur le territoire pendant 20 ans avant de pouvoir prétendre au statut de résident(e) permanent(e), après quoi elle pourra chercher à obtenir le statut de natif(ive). La dernière élection générale s'est tenue le 25 février 2019. Le Virgin Islands Party, dirigé par Andrew A. Fahie, a remporté 8 des 13 sièges. Le National Democratic Party en a remporté trois, le Progressive Virgin Islands Movement en a remporté un et Progressives United également un.

4. Le droit en vigueur dans les Îles Vierges britanniques associe la *common law* britannique et les lois promulguées soit par le pouvoir législatif local, soit par le Royaume-Uni au nom du territoire. La justice est rendue par la Cour suprême des Caraïbes orientales, qui siège à Sainte-Lucie et se compose de la Haute Cour de justice (*High Court of Justice*) et de la Cour d'appel (*Court of Appeal*). Le système judiciaire comprend également un tribunal d'instance (*magistrates' court*), compétent en matière civile et pénale, un tribunal pour mineurs (*juvenile court*) et un tribunal correctionnel (*court of summary jurisdiction*). Trois juges résidents sont affectés à la Haute Cour de justice, tandis que la Cour d'appel, qui comprend un(e) président(e) et deux juges d'appel, est itinérante et siège deux fois par an dans le territoire. Le Conseil privé (*Privy Council*) du Royaume-Uni est la juridiction suprême. La loi de 2002 intitulée *British Overseas Territories Act* prévoit que les « citoyens des territoires britanniques d'outre-mer » peuvent devenir citoyens britanniques.

5. Le 6 novembre 2018, le Gouvernement des Îles Vierges britanniques a présenté une déclaration écrite à la Commission des affaires étrangères de la Chambre des communes du Parlement britannique, dans le cadre de l'enquête portant sur l'avenir des territoires britanniques d'outre-mer (« The future of the UK Overseas Territories inquiry »). Il a déclaré qu'il était temps d'entamer un processus de révision constitutionnelle car il s'était écoulé plus de 10 ans depuis la prise du décret constitutionnel concernant les Îles Vierges britanniques en 2007. Il a également affirmé que la décision du Royaume-Uni d'imposer par décret (*Order in Council*) la tenue de registres publics des bénéficiaires effectifs à ses territoires d'outre-mer (voir par. 17 ci-dessous) venait à l'encontre de la politique traditionnelle du Royaume-Uni envers les Îles Vierges britanniques et avait des répercussions sur leurs relations et sur le droit à l'autodétermination. Il fallait une nouvelle « structure constitutionnelle », radicalement différente et mieux adaptée aux objectifs stratégiques et aux aspirations du territoire. Le gouvernement du territoire demande un processus de révision constitutionnelle afin de déterminer les désirs et les aspirations du territoire et lui permettre d'évoluer vers plus d'autonomie et de renforcer ses institutions démocratiques, ainsi que d'aller vers une meilleure gouvernance et davantage de transparence et de responsabilité.

6. Lors du séminaire régional sur la décolonisation pour la région des Caraïbes, tenu du 2 au 4 mai 2019, le Premier Ministre des Îles Vierges britanniques a déclaré que les relations entre la Puissance administrante et le territoire s'étaient tendues au cours des dernières années, le Royaume-Uni s'étant montré de plus en plus intrusif dans les domaines de gouvernance délégués constitutionnellement au gouvernement démocratiquement élu du territoire. Il a ajouté qu'un certain nombre de faits nouveaux inquiétants survenus durant cette décennie avaient entraîné un recul par rapport aux progrès observés antérieurement. Il a déclaré que le temps était venu de procéder à une révision constitutionnelle dans le territoire. À l'avenir, le gouvernement du territoire chercherait à établir une relation dans le cadre prévu par l'Organisation des Nations Unies en matière de décolonisation, où s'appliquait le principe de la responsabilité internationale. Le territoire souhaitait ainsi approfondir ses relations avec l'ONU aux fins de la mise en œuvre de ses objectifs de développement national et conformément aux objectifs de développement durable. Dans leurs observations finales, les membres participants du Comité spécial se sont félicités de la déclaration du Premier Ministre selon laquelle le Comité avait un rôle important à jouer, et se sont réjouis des propositions qui leur avaient été présentées afin de faciliter une évaluation de l'autonomie du territoire visant à déceler toute lacune démocratique dans les relations entre celui-ci et la Puissance administrante, d'envoyer une mission de visite dans le territoire, de participer au lancement d'une campagne d'éducation sur l'autodétermination en vue de sensibiliser la population à l'éventail des options possibles autres que l'indépendance et d'assister en qualité d'observateurs officiels aux débats publics qui se tiendraient dans le cadre de la prochaine révision constitutionnelle.

7. À la 9^e séance du Comité spécial, tenue le 27 juin 2019, le représentant des Îles Vierges britanniques a annoncé que les principales priorités du territoire étaient la réparation des dégâts causés par les ouragans Irma et Maria en 2017 et le développement durable. Le Royaume-Uni avait régulièrement apporté de l'aide au territoire depuis le passage des ouragans. Le représentant a ajouté que le territoire souhaitait consolider ses liens avec l'ONU grâce à un projet d'accord de partenariat global prévoyant une assistance technique à la mise en œuvre de son plan national de développement.

8. Le représentant des Îles Vierges britanniques a déclaré que le Royaume-Uni avait été un bon partenaire pour le territoire et que des échanges satisfaisants s'étaient produits sur les questions liées aux services financiers. Néanmoins, le territoire s'opposait à la proposition, figurant dans un rapport publié en février 2019 par la Commission des affaires étrangères de la Chambre des communes du Parlement britannique, qui visait à mettre en place des registres publics des bénéficiaires effectifs dans les Îles Vierges britanniques et les autres territoires d'outre-mer sans leur accord. Le Gouvernement britannique avait cependant admis que la plateforme mise en place par les Îles Vierges britanniques, qui permettait de rechercher des informations sur les bénéficiaires effectifs de manière sécurisée (*Beneficial Ownership Secure Search system*), plaçait le territoire à l'avant-garde des efforts visant à protéger le système financier mondial. Le Gouvernement avait confirmé qu'il n'aurait pas recours à des décrets en conseil pour imposer la création de registres publics, la légalisation du mariage entre personnes de même sexe ou la modification du statut d'appartenance (*belonger status*).

9. Conscientes que la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme s'achèverait en 2020, et sans aucune intention de mettre le Royaume-Uni dans l'embarras, les Îles Vierges britanniques avaient fait savoir à l'ONU qu'une quatrième Décennie internationale serait nécessaire, car le territoire aurait besoin de plus de temps et de soutien pour examiner les possibilités d'un meilleur statut sur l'échelle de l'autodétermination. Le représentant des Îles Vierges britanniques a expliqué que, si le gouvernement du territoire ne cherchait pas en priorité à obtenir son indépendance du Royaume-Uni, la population devait avoir conscience des options dont elle disposait, telles que la libre association, d'autant qu'un examen de la Constitution était prévu en 2020. Il a demandé que le Comité spécial envoie une mission de visite dans le territoire.

10. Une commission d'enquête a été établie par le Gouverneur le 18 janvier 2021 afin de déterminer si des actes de corruption, des abus de pouvoir ou d'autres actes de malhonnêteté graves avaient pu être commis par des agents publics ou des responsables élus ou statutaires ces dernières années, l'objectif étant d'examiner la gouvernance exercée dans le territoire et de formuler des recommandations visant à l'améliorer. Le commissaire a débuté ses travaux le 22 janvier et devrait rendre son rapport dans les six mois.

II. Budget

11. L'exercice budgétaire du gouvernement des Îles Vierges britanniques court de janvier à décembre. Selon les estimations du gouvernement, le budget pour 2021 s'établissait à 402,1 millions de dollars, dont 325,2 millions et 62,5 millions alloués aux dépenses de fonctionnement et d'équipement, respectivement, et 12,5 millions au service de la dette. Le Ministère des ressources naturelles, du travail et de l'immigration a reçu la part la plus importante du budget de fonctionnement (15,04 %), le système national de santé relevant désormais de sa compétence. Le Ministère de l'éducation, de la culture, de la jeunesse, de la pêche et de l'agriculture s'est vu allouer 13,8 % de ce budget et le Ministère des transports, des travaux publics et des services publics de distribution, 12,92 %.

III. Situation économique

A. Généralités

12. Entre le 7 août et le 19 septembre 2017, les Îles Vierges britanniques ont été frappées par une inondation d'une puissance sans précédent ainsi que par deux ouragans (Irma et Maria) de catégorie 5, rares par le passé. L'économie a subi un préjudice dramatique de l'ordre de 3,6 milliards de dollars, soit plus de 3,5 fois le produit intérieur brut (PIB) annuel du territoire. La stabilité de l'industrie des services financiers a contribué à amortir le fort déclin du tourisme et d'autres secteurs après les catastrophes survenues en 2017. Selon les prévisions budgétaires établies par le gouvernement du territoire pour 2021, le relèvement économique était en bonne voie après les pertes dévastatrices de 2017, malgré une légère contraction de l'économie en 2018. La croissance du PIB nominal, estimée à 5,4 % en 2019, devait se poursuivre en 2020. Toutefois, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a infléchi la trajectoire prévue, une contraction ayant été observée dans les secteurs du commerce, du tourisme et des services financiers peu après la déclaration de l'état de pandémie en mars 2020. Afin d'assurer la sécurité des habitants du territoire, des mesures de confinement et de couvre-feu ont été adoptées, et la fermeture des frontières en mars 2020 a entraîné la suspension de toutes les activités liées au tourisme. L'objectif de croissance du PIB pour 2020 a été revu à la baisse du fait de la pandémie, les trois principaux secteurs contribuant le plus à la croissance révisée étant les activités financières et d'assurance (21,3 %), l'immobilier (10,6 %) et le commerce de gros et de détail (10,2 %). Le tourisme et les services financiers demeurent les principaux piliers de l'économie du territoire. Compte tenu du poids que représentent ces secteurs, tout choc négatif majeur entraînerait une baisse substantielle de la production économique. La pandémie entraînera une contraction initiale de l'activité économique d'environ 14,8 % en 2020 par rapport à 2019, suivie de nouvelles contractions en 2021 et 2022 si la situation n'évolue pas ou s'aggrave.

13. Un rapport d'évaluation de l'impact humain et économique de la COVID-19 dans les Îles Vierges britanniques (« British Virgin Islands – COVID-19 human and economic assessment of impact ») a été publié le 15 juin 2020. Élaboré par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), en partenariat avec le gouvernement du territoire et avec la collaboration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, le document décrit plusieurs initiatives visant à permettre au territoire de résister à de nouveaux chocs et de se reconstruire après la crise, et comporte une estimation de la baisse du PIB, qui devrait être comprise entre 13 et 17 % pour 2020. Selon le rapport, c'est dans le secteur du tourisme, qui représente environ le tiers du PIB, que l'impact économique de la pandémie a été le plus fort.

14. Le plan d'action en faveur de l'économie bleue dans les Îles Vierges britanniques pour la période 2020-2025 (« Virgin Islands Strategic Blue Economy Roadmap 2020–2025 », élaboré par le gouvernement du territoire avec l'appui du PNUD, définit une approche intégrée du développement durable fondé sur les océans qui prend en compte les aspects liés à l'économie, à l'environnement et à la société, conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, à l'objectif d'Aichi n° 11 associé au Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et à l'Accord de Paris.

B. Services financiers

15. D'après le plan budgétaire à moyen terme pour la période 2020-2022, la croissance du secteur des services financiers devrait continuer de ralentir au cours de la période visée, compte tenu du niveau d'incertitude sans précédent lié au retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne (« Brexit »), du renforcement des réglementations, de l'éventuelle inscription, par l'Union européenne, des centres financiers internationaux sur une liste d'exclusion, d'un environnement mondial instable sur le plan macroéconomique, d'un risque de réputation, de l'apparition de nouveaux concurrents et de l'évolution des attentes des clients. De nouvelles réglementations, ayant trait notamment à la Norme commune de déclaration, qui doit être pleinement appliquée d'ici 2025, et au registre public des bénéficiaires effectifs, que tous les territoires britanniques d'outre-mer doivent établir d'ici la fin de 2023, ainsi que des innovations techniques moins coûteuses, devraient encore retarder la croissance du secteur.

16. Selon les prévisions budgétaires pour 2021, les mesures prises en 2019 pour assurer la conformité aux exigences de substance économique ont entraîné une baisse du nombre d'immatriculations et de réimmatriculations de sociétés. Entre janvier et septembre 2020, une croissance négative substantielle des nouvelles immatriculations (20,9 %) a été observée par rapport à la même période en 2019. La pandémie de COVID-19 est également venue exacerber les nombreuses difficultés que rencontrait et rencontre toujours le secteur financier.

17. En mai 2018, le Parlement britannique a adopté une loi intitulée *Sanctions and Anti-Money Laundering Act*, aux termes de laquelle le ou la Secrétaire d'État doit faire tout ce qui est raisonnablement possible pour aider les gouvernements des territoires d'outre-mer à établir un registre public des bénéficiaires effectifs des sociétés immatriculées dans leur juridiction et à préparer, avant le 31 décembre 2020, un projet d'ordonnance imposant à tout territoire d'outre-mer qui ne l'aurait pas encore fait d'ouvrir un tel registre. Depuis, l'échéance a été reportée à 2023.

C. Tourisme

18. Selon les prévisions budgétaires pour 2021, une reprise des activités liées au tourisme a été observée à partir du quatrième trimestre de 2018. Près de 900 000 personnes ont visité le territoire en 2019, soit une augmentation de 118,8 % par rapport à l'année précédente. Bien qu'une croissance négative du nombre de touristes ait été enregistrée en janvier 2020, les arrivées ayant diminué de 18,9 % par rapport à janvier 2019, une augmentation substantielle a été observée en février 2020 par rapport à février 2019 (25,7 %). Toutefois, les frontières ayant fermé en mars 2020 du fait de la pandémie, les arrivées ont diminué de 17,6 % au premier trimestre par rapport à la même période en 2019. Sur la base des prévisions relatives aux pertes de recettes liées à la pandémie dans le secteur du tourisme, les pertes globales pourraient être comprises entre 360 et 450 millions de dollars pour 2020, et entre 340 et 430 millions pour 2021. Cet impact économique est attesté par l'augmentation du nombre de chômeurs, d'entreprises ayant fermé, d'actes de petite délinquance et de demandes d'assistance reçues par le Réseau de soutien aux familles et d'autres services de même nature.

D. Agriculture et pêche

19. Selon la Puissance administrante, l'agriculture et la pêche représentaient environ 1,45 % du PIB du territoire en 2014. La plupart des besoins alimentaires sont satisfaits grâce aux importations en provenance des États-Unis d'Amérique et des Caraïbes. Il existe une production agricole, bien qu'à petite échelle, de fruits, de légumes et de petit bétail, en particulier de volaille, principalement destinée à la consommation locale. Les Îles Vierges américaines constituent le principal importateur de produits de l'agriculture et de la pêche en provenance des Îles Vierges britanniques.

20. La loi de 1997 et la réglementation de 2003 relatives à la pêche dans les Îles Vierges régissent les activités liées à la pêche commerciale, à la pêche de loisir et à la pêche sportive, qui alimentent principalement le marché local.

21. Selon les prévisions budgétaires pour 2021, un programme d'intervention rapide en faveur de la pêche et de l'agriculture a été lancé en mars 2020 pour aider les pêcheurs et les personnes travaillant dans le secteur agricole.

E. Communications et infrastructure

22. Les Îles Vierges britanniques comptent plus de 200 kilomètres de routes à revêtement dur. Il existe trois aéroports internationaux, le principal étant l'aéroport international Terrance B. Lettsome, à Beef Island. Des liaisons maritimes directes sont assurées depuis les Pays-Bas, le Royaume-Uni et les États-Unis. Un port en eau profonde se trouve à Road Town. Des navires transbordeurs assurent des liaisons régulières entre Tortola, d'autres îles du territoire et les Îles Vierges américaines.

23. Les travaux d'agrandissement du terminal de croisière à Tortola et d'aménagement de son côté ville, qui avaient débuté en 2014, se sont achevés début 2016, et le nouveau terminal est entré en service en mars 2016.

24. L'aménagement du territoire des Îles Vierges britanniques est régi par une loi adoptée en 2004 (*Physical Planning Act*), en vertu de laquelle tous les travaux doivent être approuvés par la Direction de l'aménagement du territoire.

25. L'ensemble du territoire dispose d'un accès aux télécommunications à haut débit, y compris à Internet. Trois grands fournisseurs de service, soumis à un cadre réglementaire établi en 2006, sont présents sur le marché.

IV. Situation sociale

A. Emploi et immigration

26. D'après le plan budgétaire à moyen terme pour la période 2020-2022, le taux d'emploi global a augmenté de 2,4 % par an en moyenne au cours des quatre années ayant précédé les ouragans de 2017. Compte tenu de la perte nette de 4 691 emplois liée à la fermeture d'entreprises après le passage des ouragans, le taux d'emploi a chuté de 23,3 % au cours de la période de septembre à décembre 2017 par rapport à la fin d'août 2017. Selon les prévisions budgétaires pour 2021, le nombre de personnes ayant un emploi a atteint 19 317 à la fin de 2018 et 21 088 à la fin de 2019, soit une augmentation de 24,9 % et 36,2 %, respectivement, par rapport à 2017. Le nombre de personnes ayant un emploi en 2019 était le plus élevé jamais enregistré

sur le territoire. En 2019 également, le nombre d'hommes ayant un emploi a augmenté de 10,5 % par rapport à 2018, soit la plus forte hausse jamais enregistrée pour la population masculine. Le nombre de femmes ayant un emploi a augmenté de 7,6 % par rapport à 2018.

27. Selon le rapport d'évaluation de l'impact humain et économique de la pandémie, un quart des femmes actives sont employées dans le secteur des services et de la vente (magasins et marchés), et un cinquième sont des professionnelles qualifiées. Nombre de femmes sont employées dans des secteurs où les salaires sont plus bas, de sorte qu'elles sont 50 % plus nombreuses que les hommes à toucher un salaire mensuel compris entre 700 et 1 400 dollars, et deux fois plus nombreuses à gagner moins de 700 dollars par mois. Le salaire mensuel moyen des femmes est inférieur d'environ 10 % à celui des hommes : 2 332,77 dollars contre 2 573,05 dollars. Compte tenu de la baisse du PIB anticipée dans le contexte de la pandémie de COVID-19, le taux de chômage devait être multiplié par quatre ou cinq, ce qui pourrait avoir une incidence disproportionnée sur les travailleuses et les migrantes.

28. Les personnes de bonne moralité ayant achevé leur scolarité (du début du primaire à la fin du secondaire), et étant mariées à un(e) natif(ve) depuis au moins trois ans ou résidant sur le territoire des Îles Vierges britanniques depuis au moins vingt ans, sont dispensées de permis de travail. D'après la Puissance administrante, le nombre de dispenses accordées est calculé sur une base annuelle. Le 8 janvier 2018, le Département de l'immigration du gouvernement du territoire a annoncé qu'un permis d'entrée pluriannuel serait accordé aux personnes remplissant les conditions requises. Les employés du territoire ou d'organes statutaires et les personnes bénéficiant d'une exemption de permis de travail de durée indéterminée et résidant de manière continue sur le territoire depuis au moins cinq ans pourront bénéficier d'une autorisation d'entrée pluriannuelle. Le permis d'entrée pluriannuel, différent du permis annuel, sera délivré tous les trois ans, après la date d'expiration du permis d'entrée en cours de validité.

B. Éducation

29. Le système éducatif du territoire est régi par la loi sur l'enseignement de 2004 et les amendements qui y ont été apportés, notamment celui de 2014. Cette loi énonce des principes directeurs à l'intention du système éducatif et de ses partenaires concernant la mise en œuvre des programmes et des services, le suivi des programmes éducatifs menés dans le cadre de la loi susmentionnée et l'inspection des écoles, y compris les enquêtes à la suite de plaintes émanant du public.

30. L'enseignement primaire et secondaire est gratuit et obligatoire de 5 à 17 ans. Les insulaires peuvent suivre des études postsecondaires gratuites au H. Lavity Stoutt Community College (établissement universitaire à cycle court), dont les campus se situent sur les îles de Tortola et de Virgin Gorda. L'établissement collabore également avec plusieurs universités situées en dehors des Îles Vierges qui offrent des programmes d'enseignement supérieur de premier cycle.

31. Les étudiants des territoires d'outre-mer acquittent dans les universités britanniques les mêmes frais de scolarité que les étudiants britanniques à condition d'avoir vécu dans un territoire d'outre-mer britannique, dans l'Espace économique européen ou en Suisse les trois années précédant la première année universitaire de leur cursus. Par ailleurs, ils peuvent bénéficier des fonds que l'Union européenne consacre à l'enseignement supérieur ou professionnel.

32. Selon le rapport d'évaluation de l'impact humain et économique de la pandémie, une enquête portant sur 2 765 ménages ayant des enfants en âge d'être scolarisés, menée par le Ministère de l'éducation du territoire comme suite à la pandémie de COVID-19, a révélé qu'au moins 340 ménages n'avaient pas accès à Internet et que 446 autres n'y avaient accès que de manière limitée. Selon les prévisions budgétaires pour 2021, le Ministère de l'éducation a apporté un soutien aux élèves qui en avaient besoin, notamment par l'intermédiaire d'un programme de prêts permettant aux parents d'acquérir des ordinateurs portables à moindre coût et de mesures visant à faciliter l'accès à Internet.

C. Santé

33. La Direction des services de santé du territoire est un organisme public créé en 2005 pour gérer les services de santé publique. Le régime national d'assurance maladie, offrant une couverture universelle, a vu le jour en septembre 2015 et est opérationnel depuis janvier 2016.

34. Selon les informations de l'Organisation panaméricaine de la santé, le virus Zika, la fièvre de Chikungunya et la fièvre de dengue sont des problèmes préoccupants pour le système de santé du territoire. Le paludisme n'est pas endémique, et aucun cas importé n'a été signalé. Les maladies chroniques non transmissibles, principalement le cancer, le diabète et l'hypertension, sont des causes de morbidité et de mortalité importantes chez les adultes. La prévalence de l'obésité, due essentiellement à un mode de vie sédentaire et à un régime alimentaire riche en aliments transformés ou raffinés, est l'un des principaux facteurs de risques de maladies chroniques dans les Îles Vierges britanniques, où l'obésité touche principalement les femmes et les enfants. Le Ministère de la santé et du développement social met en œuvre une stratégie décennale de prévention des maladies chroniques non transmissibles qui repose sur une approche multisectorielle. Selon des informations publiées en 2017 par l'Organisation panaméricaine de la santé, aucun décès maternel n'avait été enregistré sur le territoire au cours des 10 années précédentes. Le territoire ne disposant pas de centre de formation médicale, les professionnels de la santé sont formés ailleurs dans les Caraïbes, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Pour pourvoir les postes nécessaires dans les secteurs public et privé, le personnel est recruté dans les Caraïbes, aux États-Unis, au Canada, aux Philippines et dans certains pays d'Afrique.

35. Lorsque les premiers cas de COVID-19 ont été confirmés à la fin de mars 2020, le gouvernement du territoire a décrété un confinement de 24 heures, qui a duré près d'un mois. Lors de la présentation du budget pour 2021, le 12 novembre 2020, le Premier Ministre et Ministre des finances a indiqué que le gouvernement avait adopté plusieurs mesures de prévention et de contrôle comme suite à la déclaration de l'état de pandémie en mars 2020. Des mesures ont également été prises pour aider la population à se procurer de la nourriture et à accéder à d'autres services essentiels. Un centre d'opérations d'urgence en matière de santé a été créé, et un groupe chargé des questions économiques a entrepris d'évaluer l'impact potentiel de la pandémie sur les plans économique et social et de formuler des recommandations sur la façon d'envisager les différents scénarios possibles.

36. Le gouvernement du territoire a mis en place des protocoles régissant l'entrée des visiteurs dans le cadre d'une réouverture progressive. Au cours de la phase 1, qui a débuté le 2 juin 2020, les habitants des Îles Vierges, les natifs et les résidents ont été autorisés à se rendre sur le territoire. Dans le cadre de la phase 2, qui a commencé

le 1^{er} septembre 2020, l'entrée d'autres catégories de personnes, notamment les titulaires de permis de travail, les personnes à charge, les propriétaires de résidences et les étudiants, a été autorisée. La phase 3, qui a débuté le 1^{er} décembre 2020, a marqué la réouverture du secteur du tourisme. Avant cela, un groupe directeur chargé de la réouverture avait été créé le 11 novembre 2020 pour répondre aux préoccupations du public concernant la phase 3.

37. Une équipe d'experts de Public Health England s'est rendue sur le territoire en décembre 2020 pour fournir un appui technique et des conseils sur les principales initiatives en matière de santé. Selon le Ministre de la santé et du développement social, cette visite visait à permettre aux responsables de la santé du territoire et à Public Health England d'évaluer conjointement le système de traçage, les capacités d'analyse des laboratoires et la préparation aux situations d'urgence sur le territoire dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

38. Dans une déclaration en date du 28 janvier 2021, le Ministre de la santé et du développement social a indiqué que 141 personnes avaient été testées positives à la COVID-19 et qu'un décès avait été enregistré sur le territoire. La vaccination a commencé le 11 février.

39. Le Gouvernement britannique continue d'apporter son soutien aux territoires d'outre-mer depuis le début de la pandémie de COVID-19. Il a notamment financé et distribué des kits de dépistage, des produits de laboratoire, du matériel médical et des fournitures médicales, et apporté son expertise dans le domaine de la santé publique. Il s'est aussi engagé à fournir aux territoires d'outre-mer une partie des doses de vaccins contre la COVID-19 qu'il achète. Selon la Puissance administrante, l'aide qu'elle apporte s'inscrit dans le prolongement de son engagement constant envers les peuples de ses territoires d'outre-mer.

D. Criminalité et sécurité publique

40. En 2020, les navires *Medway* et *Argus* ont sillonné les Caraïbes dans le cadre des activités de patrouille de la marine royale dans l'Atlantique nord, pour assurer une présence maritime britannique afin d'aider les territoires d'outre-mer à se préparer aux ouragans et autres catastrophes qui les menacent et à y faire face et de fournir une aide humanitaire, des secours en cas de catastrophe et un appui en matière de communication de crise dans la région tout au long de l'année. Le Gouvernement britannique a fait part de sa détermination à apporter une assistance aux territoires d'outre-mer pour faire face dans l'avenir aux tempêtes violentes et autres catastrophes.

E. Droits humains

41. Les principales conventions internationales et européennes relatives aux droits humains s'appliquent aux Îles Vierges britanniques. Le chapitre 2 de la Constitution de 2007 consacre les libertés et les droits fondamentaux et prévoit qu'une loi portera création d'une commission des droits humains.

42. La politique nationale en faveur de l'égalité des genres et de l'équité de genre adoptée en 2013 complète le Protocole sur la violence domestique approuvé par le Gouvernement en novembre 2010. La loi sur la violence domestique (2011), entrée en vigueur le 31 octobre 2012, étend la définition de la violence domestique à la violence économique, à l'intimidation, au harcèlement, au harcèlement criminel et à

la détérioration et à la destruction de biens, et protège les couples ne cohabitant pas. Le Partenariat pour la paix est un programme psychoéducatif de prévention de la violence de 16 semaines, lié aux tribunaux, destiné aux hommes ayant des comportements violents envers les femmes. En octobre 2011, le Gouvernement a approuvé un programme de suivi à l'intention des hommes ayant participé à ce programme.

V. Environnement

43. Les Îles Vierges britanniques ont adhéré à plusieurs accords multilatéraux relatifs à l'environnement, dont la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, la Convention sur la diversité biologique et la Convention sur les zones humides. Selon la Puissance administrante, depuis 2015, le territoire participe activement aux initiatives mondiales et à des projets spécifiques d'adaptation aux changements climatiques (il a notamment adopté en 2015 la loi portant création d'un fonds d'affectation spéciale sur les changements climatiques), ainsi qu'à la gestion durable des terres, en partenariat avec l'Union européenne et l'Organisation des États des Caraïbes orientales.

44. En 2014, le gouvernement du territoire a adopté une loi portant création d'une réserve naturelle pour les requins dans ses eaux territoriales et y interdisant la pêche commerciale de toutes les espèces de requins et de raies. D'après le gouvernement, environ 51 zones ont été déclarées zones protégées, dont des parcs nationaux et marins, des zones marines protégées, une réserve forestière (Sage Mountain National Park) et des plans d'eau. En fonction de leur désignation, les zones protégées sont actuellement gérées par la Fondation des parcs nationaux ou par le Département de l'agriculture et de la pêche. En décembre 2020, la Fondation des parcs nationaux a lancé le premier « Atlas environnemental », qui devrait favoriser une meilleure connaissance du paysage naturel et de la biodiversité du territoire.

45. D'après l'Organisation panaméricaine de la santé, la gestion des déchets solides est un problème majeur dans les Îles Vierges britanniques. Le territoire dispose de peu de terres pouvant être utilisées comme décharges, et la situation est rendue plus difficile encore par le terrain vallonné des îles, qui rend la construction de décharges complexe et coûteuse. Le volume de déchets du territoire a triplé au cours de la dernière décennie et, si des installations de recyclage sont en voie d'aménagement à titre expérimental, les déchets sont soit déversés dans des décharges, soit incinérés. Ainsi, l'élimination des déchets se fait principalement par incinération, à l'incinérateur de Pockwood Pond situé sur l'île de Tortola, qui a une capacité de 100 tonnes par jour, et dans les décharges situées sur les îles principales de Tortola, Virgin Gorda et Anegada.

46. D'après le plan de reprise et de développement, les ressources naturelles du territoire ont été durement touchées par les catastrophes naturelles de l'année 2017. Les écosystèmes tels que les récifs coralliens, les mangroves, les plages, les herbiers de phanérogames marines, les étangs salés, les chenaux et les forêts sèches et humides ont été gravement endommagés par les vents violents, l'onde de tempête, les eaux de crues et les sédiments qu'elles charriaient, la pollution et les débris.

VI. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux

47. Les Îles Vierges britanniques sont membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), de l'Organisation internationale du Travail et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

48. Le territoire est membre associé de la Communauté des Caraïbes et de l'Organisation des États des Caraïbes orientales, ainsi que membre emprunteur de la Banque de développement des Caraïbes.

49. Le territoire participe aux réunions du Conseil interîles Vierges (Îles Vierges britanniques et Îles Vierges américaines), qui visent à aborder des questions d'intérêt mutuel et des problèmes communs et à promouvoir la coopération entre les deux territoires. Les thèmes suivants sont notamment examinés lors des réunions : maintien de l'ordre, navigation de plaisance et pêche sportive, autres questions maritimes, coopération dans les secteurs du tourisme, de l'énergie et des services publics et culture et éducation. La huitième réunion du Conseil s'est tenue à Tortola le 4 février 2020.

50. Le Premier Ministre et Ministre des finances a participé au XII^e Forum ministériel pour le développement social en Amérique latine et dans les Caraïbes, organisé en ligne par la CEPALC du 12 au 14 janvier 2021 sur le thème « COVID-19 – au-delà du relèvement : vers un nouveau contrat social pour l'Amérique latine et les Caraïbes ». Il a également participé à une table ronde sur les défis auxquels faisaient face les Caraïbes dans le cadre des activités visant à reconstruire en mieux, qui s'est tenue en ligne le 27 octobre 2020 à l'occasion de la trente-huitième session de la CEPALC. Il a assisté en outre à la sixième réunion de la Table ronde sur le développement des Caraïbes, tenue en ligne le 10 septembre 2020 sur le thème « Assurer la soutenabilité de la dette et la résilience au temps de la COVID-19 ».

51. En novembre 2020, le PNUD et les Îles Vierges britanniques ont officiellement signé un mémorandum d'accord visant à renforcer leur partenariat aux fins de l'ouverture d'un bureau de projet permettant de remédier plus efficacement aux répercussions socioéconomiques de la COVID-19 et à d'autres chocs externes, tels que les catastrophes naturelles, les crises financières ou les pandémies. L'objectif était également de renforcer l'appui à la réalisation des objectifs de développement durable et à la mise en œuvre du Programme 2030, notamment en intégrant les objectifs dans les politiques et les plans, en accélérant leur mise en œuvre et en prodiguant une assistance technique en matière d'analyse sectorielle ainsi que dans le cadre des activités visant à promouvoir l'économie bleue et d'autres activités pertinentes.

52. Le 10 septembre 2020, les Îles Vierges britanniques ont été élues à la vice-présidence du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes, organe subsidiaire de la CEPALC.

53. Saint-Vincent-et-les Grenadines a ouvert un bureau consulaire dans les Îles Vierges britanniques le 16 octobre 2020.

VII. Statut futur du territoire

A. Position du gouvernement du territoire

54. La position du gouvernement du territoire au sujet du statut futur des Îles Vierges britanniques est exposée à la section I.

B. Position de la Puissance administrante

55. En raison de la pandémie de COVID-19, la huitième réunion du Conseil ministériel conjoint Royaume-Uni-territoires d'outre-mer s'est déroulée en ligne du 23 au 26 novembre 2020, au moment où la Puissance administrante a accueilli les représentantes et représentants des gouvernements de ses territoires d'outre-mer. En présence du Premier Ministre du Royaume-Uni, les participants ont pris part à de vastes débats qui ont porté notamment sur les questions économiques, la riposte et le relèvement face à la COVID-19, la protection des groupes vulnérables et les questions environnementales. Selon la Puissance administrante, la déclaration faite par le Prince de Galles à la réunion, préalablement aux échanges sur l'environnement et à la vingt-sixième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra au Royaume-Uni en 2021, a montré l'importance que le Royaume-Uni accordait aux liens qui l'unissaient aux territoires d'outre-mer et la reconnaissance qu'il témoignait à ces derniers de leur importante contribution à sa biodiversité.

56. Dans le communiqué adopté à la huitième réunion du Conseil ministériel conjoint, le Gouvernement britannique et les dirigeantes et dirigeants des territoires d'outre-mer ont expliqué que le principe de l'égalité des droits des peuples et le droit de ceux-ci à disposer d'eux-mêmes, inscrits dans la Charte des Nations Unies, s'appliquaient aux peuples des territoires d'outre-mer. Ils ont réaffirmé qu'il importait de promouvoir le droit des peuples des territoires à disposer d'eux-mêmes, ce qui relevait de la responsabilité collective de l'ensemble du Gouvernement britannique.

57. Le Gouvernement britannique et les dirigeantes et dirigeants des territoires d'outre-mer se sont engagés à étudier les moyens qui permettraient aux territoires de continuer à bénéficier de l'appui de la communauté internationale en cas de revendication de souveraineté contestée. Le Royaume-Uni continuerait d'appuyer les demandes de retrait de la liste des territoires non autonomes présentées par les territoires dont les résidents permanents souhaitaient ce retrait.

58. Le 15 octobre 2020, à la 3^e séance que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a tenue durant la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, le représentant du Royaume-Uni a déclaré que le Gouvernement britannique entretenait avec ses territoires d'outre-mer des relations modernes fondées sur le partenariat, des valeurs communes et le droit du peuple de chaque territoire de choisir de rester britannique.

59. Le représentant du Royaume-Uni a déclaré que la responsabilité de son gouvernement consistait à assurer la sécurité et la bonne gouvernance de ces territoires et de leurs populations, et que les gouvernements des territoires étaient censés appliquer les mêmes normes élevées que le Gouvernement britannique en matière de maintien de l'état de droit, de respect des droits humains et d'intégrité dans la vie publique, en fournissant des services publics efficaces et en construisant des communautés solides et prospères. Le Gouvernement britannique était déterminé à

associer tous les territoires d'outre-mer aux négociations concernant ses relations futures avec l'Union européenne, afin que leurs priorités soient prises en compte à chaque étape du processus.

60. Le représentant a également déclaré que, si le Royaume-Uni entendait assumer toutes ses responsabilités de Puissance souveraine, le Gouvernement britannique et les gouvernements des territoires s'accordaient sur le fait que les territoires d'outre-mer étaient pleinement autonomes sur le plan interne, sous la seule réserve que le Royaume-Uni conservait les pouvoirs lui permettant de s'acquitter de ses obligations au titre du droit international. Il a ajouté que le Conseil ministériel conjoint se réunissait chaque année pour assurer le suivi des priorités collectives et veiller à leur avancement.

VIII. Décisions prises par l'Assemblée générale

61. Le 10 décembre 2020, l'Assemblée générale a adopté la résolution [75/110](#) sans l'avoir mise aux voix, en se fondant sur le rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux sur ses travaux de 2020 ([A/75/23](#)) et sur la recommandation formulée ultérieurement par la Quatrième Commission. Dans cette résolution, l'Assemblée générale :

a) Réaffirme le droit inaliénable du peuple des Îles Vierges britanniques à l'autodétermination, conformément à la Charte des Nations Unies et à sa résolution [1514 \(XV\)](#) contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ;

b) Réaffirme que, s'agissant de la décolonisation des Îles Vierges britanniques, le principe de l'autodétermination est incontournable et qu'il constitue aussi un droit fondamental consacré par les conventions pertinentes relatives aux droits de l'homme ;

c) Réaffirme également qu'en fin de compte, c'est au peuple des Îles Vierges britanniques lui-même qu'il appartient de déterminer librement son futur statut politique, conformément aux dispositions applicables de la Charte, de la Déclaration et de ses résolutions sur la question et, à cet égard, demande à la Puissance administrante d'agir en coopération avec le gouvernement du territoire et les organes compétents du système des Nations Unies pour mettre au point des programmes d'éducation politique dans le territoire afin de faire prendre conscience à la population de son droit à l'autodétermination, compte tenu des différents statuts politiques légitimes envisageables sur la base des principes clairement définis dans sa résolution [1541 \(XV\)](#) et ses autres résolutions et décisions en la matière ;

d) Rappelle la Constitution des Îles Vierges britanniques de 2007, et souligne qu'il importe de poursuivre les débats sur les questions d'ordre constitutionnel afin d'accorder au gouvernement du territoire de plus grandes responsabilités dans la mise en œuvre effective de la Constitution et les initiatives visant à faire mieux connaître ces questions ;

e) Prie la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien ses activités d'éducation et de sensibilisation de la population, conformément à l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte, et invite à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance au territoire si celui-ci en fait la demande ;

f) Se félicite de la participation active du territoire aux travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ;

g) Souligne que le territoire devrait continuer de participer aux activités du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, notamment aux séminaires régionaux, afin que le Comité puisse disposer d'informations à jour sur le processus de décolonisation ;

h) Souligne également qu'il importe que le Comité spécial soit informé des vues et des souhaits du peuple des Îles Vierges britanniques et comprenne mieux sa situation, y compris la nature et la portée des arrangements politiques et constitutionnels existant entre les Îles Vierges britanniques et la Puissance administrante ;

i) Demande à la Puissance administrante de prendre pleinement part et de coopérer sans réserve aux travaux du Comité spécial afin d'assurer l'application des dispositions de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte ainsi que de la Déclaration et afin de donner au Comité des avis au sujet de l'application des dispositions de l'alinéa b de l'Article 73 de la Charte relatives au renforcement de la capacité des Îles Vierges britanniques de s'administrer elles-mêmes, et encourage la Puissance administrante à faciliter l'envoi de missions de visite et de missions spéciales dans ce territoire ;

j) Demande également à la Puissance administrante de faciliter une mission de visite sur le territoire, et prie la Présidente du Comité spécial de prendre toutes les mesures nécessaires à cette fin ;

k) Réaffirme qu'en vertu de la Charte, il incombe à la Puissance administrante de promouvoir le développement économique et social du territoire et de préserver son identité culturelle, et prie la Puissance administrante de s'employer à obtenir et utiliser efficacement toute l'assistance possible, dans le cadre d'arrangements tant bilatéraux que multilatéraux, en vue de renforcer l'économie du territoire ;

l) Prend en considération le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable, souligne qu'il importe de stimuler le développement économique et social durable du territoire en encourageant une croissance économique soutenue, partagée et équitable, en ouvrant des perspectives à tous, en réduisant les inégalités, en améliorant les conditions de vie de base, en favorisant un développement social équitable pour tous et en promouvant une gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des écosystèmes qui contribue, notamment, au développement économique, social et humain, tout en facilitant la conservation, la régénération et la reconstitution des écosystèmes ainsi que la résilience face aux nouveaux défis, et engage vivement la Puissance administrante à s'abstenir de mener des activités illicites, néfastes et improductives, y compris de se servir du territoire comme d'un centre financier international, qui vont à l'encontre des intérêts du peuple du territoire ;

m) Prie le territoire et la Puissance administrante de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'environnement du territoire et le préserver de toute dégradation, et demande de nouveau aux institutions spécialisées compétentes de surveiller l'état de l'environnement dans le territoire et de fournir à celui-ci une assistance en conformité avec leur règlement intérieur ;

n) Engage de nouveau la Puissance administrante, les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies et les organisations régionales à apporter au territoire toute l'assistance nécessaire, à appuyer les efforts de relèvement et de reconstruction, et à renforcer les capacités en matière de préparation aux situations d'urgence et de réduction des risques, en particulier au lendemain des ouragans Irma et Maria qui ont frappé le territoire en 2017 ;

o) Prie le Comité spécial de poursuivre l'examen de la question des Îles Vierges britanniques et de lui présenter, à sa soixante-seizième session, un rapport à ce sujet ainsi que sur l'application de la présente résolution.

Annexe

Carte des Îles Vierges britanniques

